

SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente-et-un mai à seize heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 31 mai à 16h, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le lundi 31 mai 2021 à 16h15 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christian BRANGER	X	
Mme Marie-Pierre QUENTIN		X
Mme Marie-Chantal PERIER		X
Mme Michèle BAZIN		X
M. Alain BURNET		X
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Emmanuel ECALE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2021/11

OBJET : Opérations de travaux éligibles au Plan de Relance de la Région Nouvelle Aquitaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine pour 2015-2020 signé le 23 juillet 2015,

Vu l'avenant n°8 du Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine pour 2014-2020 signé le 17 décembre 2020 en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine,

Vu l'accord de relance de la Région Nouvelle Aquitaine approuvé le 17 décembre 2020,

Vu l'opération du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente retenue à une dotation régionale d'investissement dans le cadre de ce plan de relance,

Vu les 3 projets constituant cette opération :

- Réhabilitation de l'appontement céréalier du port de Tonnay-Charente
- Réhabilitation des terre-pleins 1 à 5 du port de Rochefort
- Réhabilitation de l'appontement 2 du port de Tonnay-Charente

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 et ceux prévus au Budget Primitif 2022 pour la réalisation de ces projets,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

- D'acter le lancement des opérations relatifs à :
 - Réhabilitation de l'appontement céréalier du port de Tonnay-Charente
 - Réhabilitation des terre-pleins 1 à 5 du port de Rochefort
 - Réhabilitation de l'appontement 2 du port de Tonnay-Charente

- De valider le plan de financement pour chacun de ces projets :

CHARGES	Montant (HT)	PRODUITS	Montant (HT)
Réhabilitation de l'apponement céréalier du port de Tonnay-Charente	2 255 000 €	- Région - Etat - Autofinancement	800 000 € / 1 455 000 €
Réhabilitation des terre-pleins 1 à 5 du port de Rochefort	4 004 000 €	- Région - Etat - Autofinancement	500 000 € 500 000 € 3 004 000 €
Réhabilitation de l'apponement 2 du port de Tonnay-Charente	3 000 030 €	- Région - Etat - Autofinancement	/ 800 000 € 2 200 030 €
TOTAL CHARGES	9 259 030 €	TOTAL PRODUITS - Région - Etat - Autofinancement	9 259 030 € 1 300 000 € 1 300 000 € 6 659 030 €

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Région et de l'État ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces subventions.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200073690 -- 2021 <u>053</u> <u>1</u> -- <u>2202111</u> ----- -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>10/06/2021</u>
Publié ou Notifié le : : <u>10/06/2021</u>